



Fonctionnement des rencontres d'accompagnement éducatif

- Un nombre d'heure maximum d'accompagnement pour la session est autorisé par votre personne conseillère ACSESH;
- Une fois que le jumelage est fait avec une personne accompagnatrice, cette dernière vous contactera par le moyen que vous avez convenu (courriel ULaval, courriel personnel, texto);
- La durée et la fréquence des rencontres sont déterminées selon vos besoins;
- Le moment des rencontres est planifié selon vos horaires respectifs (le vôtre et celui de la personne accompagnatrice);
- Les rencontres peuvent avoir lieu en présentiel sur le campus de l'Université Laval ou par visioconférence, selon vos préférences;
- Le service d'accompagnement éducatif peut être renouvelé aux sessions subséquentes avec l'autorisation de votre personne conseillère;
- Votre participation est sur une base volontaire. Vous pouvez mettre fin à l'accompagnement à tout moment en avisant votre personne accompagnatrice;

Rôles et responsabilités de la personne étudiante

- La présence aux rencontres planifiées est attendue. Aviser la personne accompagnatrice au moins 24 d'heures d'avance si un imprévu vous empêche d'y assister.

Premièrement par respect pour la personne accompagnatrice qui se présente à la rencontre et doit attendre au moins une demi-heure votre arrivée. Et deuxièmement, parce que l'on doit rémunérer nos personnes accompagnatrices lors d'une absence sans préavis.

- Après deux absences sans préavis, votre personne conseillère ACSESH peut mettre fin au service d'accompagnement;
- Répondre à vos courriels ou textos dans un délai raisonnable (24-48h);
- Vous impliquer dans les démarches lors des rencontres (amener son matériel, collaborer aux stratégies suggérées, être alerte lors des rencontres, etc.)

***Votre tenue vestimentaire doit être équivalente à ce qu'elle serait si vous vous présentiez en personne au rendez-vous. Vous devez être en position pour travailler efficacement.**

- En cas d'incompatibilité d'horaire ou de personnalité avec la personne accompagnatrice, un nouveau jumelage peut être fait selon les disponibilités si vous en faites la demande. Vous pouvez contacter la personne responsable à mylene.bussièrès@aide.ulaval.ca.